

AMPER : PARTENAIRE DE LA COMMUNE EN LIVRAISON DE REPAS À DOMICILE

AMPER



*Simplifiez-vous
le quotidien*

Bien vivre chez soi,
cela ne s'improvise pas

Aujourd'hui, en France, près de 90 % des personnes de plus de 60 ans vivent à leur domicile. C'est la première solution envisagée par les familles pour leurs aînés.

Malgré tous les avantages que cela comporte, force est de constater que la plupart des personnes âgées ont une alimentation qui n'est pas adaptée à leurs besoins (Etude Denizart 2004), à tel point que 30 à 50 % d'entre elles souffrent de malnutrition !

L'entourage peut être attentif (en observant de mauvaises habitudes alimentaires par exemple) et faire prendre conscience à la personne que sa mauvaise alimentation pourra engendrer des difficultés pouvant remettre en cause son maintien à domicile.

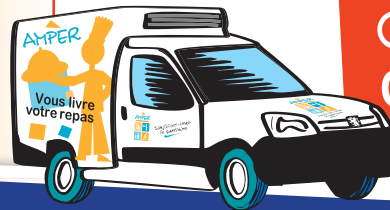
Tarifs

Formule midi

9,50 € le repas pour 1 personne seule
ou **8,55 €** le repas pour 2 repas commandés.

Formule midi + soir

14,65 € les 2 repas pour 1 personne seule
ou **13,70 €** les 2 repas
pour 2 formules commandées.



Contactez-nous :
02 99 01 83 59

Le portage de repas :
une solution adaptée midi et soir

La livraison régulière de repas constitue une réponse à une mauvaise alimentation chez soi. C'est en effet la garantie d'une prise de repas régulière et équilibrée. Mais la perte de la capacité à cuisiner étant difficile à vivre, la personne s'efforce d'accepter l'idée d'un portage de repas chez elle. Une fois mis en place, ce service joue, au-delà de sa vocation nutritionnelle, un vrai rôle social en instituant des visites et veilles régulières, offrant ainsi une forme d'ouverture sur l'extérieur pour des personnes souvent isolées.

Basés sur des plats traditionnels, les menus sont copieux. Ils se composent de six éléments sélectionnés par une diététicienne. Vous avez le choix midi et soir avec possibilité de réponse personnalisée pour les personnes ayant une prescription de régimes spécifiques : sans sel, sans sucre, sans résidu.

Des aides financières peuvent être obtenues auprès de votre caisse de retraite, mutuelle ou du Conseil Général.

Vous avez aussi la possibilité d'obtenir un crédit d'impôt ou réduction d'impôt sur la part livraison.

Association AMPER - Portage de repas à domicile

Siège : 6 avenue G^{al} Borgnis Desbordes BP 40335 - 56018 Vannes cedex **02 97 46 53 14**

Antenne à Montfort/Meu : agence MSA - Hôtel Montfort Communauté - **02 99 01 83 59**

www.amper.asso.fr